

Toutefois, je, qui désire vivre et n'ai pas vouloir dès encore mourir, si que dessus est dict, aymerois mieulx moy en aller, cependant que ay jambes qui me peuvent porter que attendre tant que on me les eust tranchées.

Pour ce, ma très-redoutée dame, comme dit est, supplie, que sur ce, par le dit porteur vous plaise moy mander vos bons pleisirs pour iceulx de tout mon pouvoir accomplir, aydant Dieu, qui par sa grace doit à mon très-redouté seigneur et à vous l'augmentation de honneur, accroissement de santé, accomplissement de désirs, avec joye sans fin.

Escript à Rypaille, le III^e jour de juing.

Vostre très-humble obbeissant subject et serviteur,

PERRINET DUPIN.

A la supplique de Dupin était joint un mémorial en forme de questionnaire qui s'appliquait à autant de points différents de la chronique qu'il avait à composer, et sur lesquels il sollicitait, nous ne dirons pas des éclaircissements et des conseils, mais bien des solutions toutes faites, ou pour tout dire des ordres sur le sens et la portée qu'il devait donner à son récit. Grâce à l'intervention intéressée de la duchesse de Savoie M^{me} Yolande de France, messire Jean Favre fit enfin droit aux réclamations de Dupin en lui transmettant les instructions nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche.

Nous devons à Dupin la Chronique du comte Rouge (Amédée VII) qui ne comprend pas moins de quatre-vingt-quatorze chapitres, et qui renferme des parties curieuses et intéressantes. Nous lui devons encore un service, celui de nous avoir transmis le nom de l'auteur de l'ancienne Chronique de Savoie qui ouvre la série des *Monumenta historiae patriæ*. Cabaret, tout étrange qu'il paraisse, est le nom de cet auteur que Perrinet Dupin rappelle fréquemment dans sa Chronique du comte Rouge, ainsi que l'a remarqué M.